



Adressez-vous à l'ACNF pour obtenir votre carte grise !

L'association est toujours à votre écoute, et vous avez été nombreux à nous demander de l'aide pour l'obtention de votre certificat d'immatriculation, la fameuse carte grise, ce précieux sésame, indispensable pour pouvoir rouler, mais si difficile à se procurer avec le système ANTS, dont les nombreux dysfonctionnements ont été relayés par tous les médias.

Aujourd'hui, vous pouvez vous adresser à nous pour obtenir votre carte grise.

L'ACNF a en effet passé un accord avec un partenaire, et nous nous occupons de toutes les démarches pour vous délivrer ce certificat d'immatriculation, que ce soit pour un changement d'adresse, un changement de titulaire, etc...pour 29,90€

D'autre part, l'association vous propose également de prendre en charge gratuitement le renouvellement de tous vos permis de conduire.

N'hésitez pas à nous consulter au 03.20.28.40.40, ou par mail sur l'adresse autoclubnord@wanadoo.fr

LA VIGNETTE SUISSE

Si vous passez par la Suisse, n'oubliez pas d'acquérir la vignette, obligatoire pour circuler sur les autoroutes helvètes.

D'une valeur de 38€ (hors frais de traitement), elle est valable du 1^{er} décembre 2019 au 31 janvier 2021, et concerne tous les véhicules jusqu'à 3,5 tonnes empruntant le réseau autoroutier suisse.

Vous pouvez vous la procurer, auprès de notre collègue, Mon Automobile Club, en cliquant sur le lien suivant : www.mon-automobile-club.org/boutique

Les frais de port et de traitement sont en sus.

Bon à savoir : le règlement d'une vignette au bureau de douane à la frontière peut se faire en euros, mais uniquement en billets, et la monnaie rendue sera en francs suisses !